

MAIRIE DE LE LARDIN SAINT-LAZARE - 24 -

(☎ 05.53.51.27.11)

GARDERIE MUNICIPALE ☎ 05.53.51.21.29

Année Scolaire 2018-2019

- INSCRIPTION DE L'ENFANT -

A remettre impérativement au personnel de service dès le lendemain

NOM :

Prénom :

Classe :

→ **A la surveillance du matin** à partir de **7 H 00** à 8 H 50

(case à cocher)

→ **A la garderie municipale du soir** de 16 H 30 à **18 H 30 précises**

(Goûter fourni gratuitement par la municipalité)

- **Horaires à respecter scrupuleusement**
- **En cas de non respect, l'enfant sera exclu du service.**

Coût journalier : 0,90 € surveillance du matin – 1 € garderie du soir

(tarifs adoptés par délibération du conseil municipal du 11/06/2018 et révisables chaque année)

N.B. : Si garderie du matin et du soir : Coût journalier 0,90 + 1,00 = **1,90 euros**

L'inscription implique obligatoirement la présence de l'enfant à la garderie.

Il ne peut s'agir en aucun cas de garderie occasionnelle

REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT :

NOM :

Prénom :

Adresse :

☎ domicile :



☎ travail

Autorise les personnes suivantes (nom - prénom - adresse) à récupérer mon enfant à la sortie de la garderie du soir, en cas d'empêchement de ma part :

-

-

-

-

Le .. / ... / 2018

Signature

Pièce à produire : Copie attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire de l'enfant.